



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2020

CHAMPIONNAT CHEVAUX DE 7 ANS



CSO

Avec rectificatif

Du ~~04 au 06~~ **29** septembre au **04** octobre 2020 - pendant la grande semaine de l'élevage à Fontainebleau (77)

Période de qualification	Clôture
Du lundi 1 ^{er} janvier 2020 au dimanche vendredi 07 août 14 septembre 2020 Listes de qualification arrêtées au vendredi 18 septembre 14 août 2020	Lundi 17 août 14 septembre 2020

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	2
Barèmes techniques	3
Prix	4

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Conditions de participations

CHAMPIONNATS	LFC	CAVALIER	EQUIDES
7 ans	PRO	13 ans minimum	7 ans

CAVALIERS

Ouvert aux Cavaliers licenciés PRO. Les cavaliers peuvent monter quatre chevaux.

Conditions de qualifications

EQUIDES

Ce Championnat est ouvert aux 200 meilleurs chevaux de 7 ans répertoriés dans la liste de qualification extraite du classement permanent Grand Prix chevaux de 7 ans.

La liste de qualification débute le 1^{er} janvier 2020 et est arrêtée au vendredi 14 août 2020. Elle prend en compte les premiers quarts obtenus dans les épreuves TOP 7 nationales et internationales.

Seules les participations aux épreuves TOP 7 sont comptabilisées dans le classement permanent Grand Prix Chevaux de 7 ans.

Les épreuves TOP 7 se déroulent sur des concours :

- nationaux labellisés Grand National de CSO ;
- inter régionaux SHF ;
- internationaux CSI2* minimum ;
- nationaux avec au programme au minimum une épreuve Pro 1 Grand Prix 145 cm.

Ces concours doivent proposer dans leurs programmes les épreuves réservées aux chevaux de 7 ans et répondant à la convention d'organisation définie par la Direction Technique Nationale de la FFE en collaboration avec la SHF.

Des chevaux peuvent être sélectionnés par la Direction Technique Nationale.

Le Championnat des 7 ans est une épreuve classant uniquement des chevaux. Aussi en cas d'accident d'un cavalier le mettant dans l'impossibilité de terminer le Championnat, un changement de cavalier sera autorisé sur présentation d'un certificat médical et ce au maximum une heure avant la reconnaissance officielle du parcours.

Barèmes techniques

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Championnat	Normes Techniques (verticaux)		
7 ans	1^{ère} étape	2^{ème} étape	3^{ème} étape
	135 cm	140 cm	140 cm

BAREMES ET DEROULEMENT

Pour toutes les étapes, en cas de forfait d'un cheval, il ne sera pas fait appel au suivant.

Première étape : Obstacles et tracé du Type Barème A jugé au Barème C

L'ordre de passage des concurrents dans la première étape sera affiché sur www.ffe.com, onglet FFE Compet.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales.

Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 100 secondes est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités.

Deuxième étape : Ouverte aux chevaux ayant participé à la première étape au Barème A sans chrono, sans barrage (vitesse 375 m/mn). L'ordre de passage des couples dans la deuxième étape est l'inverse de celui du classement obtenu dans la première étape. Un cavalier ayant plusieurs chevaux se verra accorder un ordre de passage différent, défini par le jury.

Troisième étape (Finale) : Deux manches au Barème A sans chrono (vitesse 375 m/mn).

- 1^{ère} manche : l'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire à l'issue des deux premières étapes.

Seuls peuvent disputer la première manche de la troisième étape les 40 premiers couples à l'issue des deux premières étapes. En cas d'ex-aequo à la 40^{ème} place, tous les 40^{èmes} classés sont sélectionnés.

- 2^{ème} manche : elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé. Les 20 premiers concurrents à l'issue des deux premières étapes et de la 1^{ère} manche de la 3^e étape sont qualifiés pour la 2^{ème} manche. En cas d'ex-aequo à la 20^{ème} place, tous les 20^{èmes} classés sont sélectionnés. L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement général provisoire obtenu à l'issue des deux premières étapes et de la 1^{ère} manche de la troisième étape.

CLASSEMENT :

Est déclaré champion, le couple cavalier/cheval ayant totalisé le moins de points de pénalités à l'issue du classement des trois étapes.

En cas d'égalité de points pour la première place, deuxième et/ou troisième place, les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.

Pour information : un classement général bis sans dotation, sera effectué pour les chevaux mâles.

Prix

Des plaques, flots, cadeaux... sont distribués au minimum :

- aux 8 premiers de la première étape ;
- aux 8 premiers et ex-æquo de la deuxième étape ;
- aux 8 premiers du championnat.